



CHESSY - Infos n° 133



EDITO

Chers Cassissiennes et Cassisiens,



La rentrée scolaire s'est déroulée normalement, malgré la situation sanitaire actuelle. Nous avons pu rétablir les services d'accueil périscolaire du matin et du soir, les études, ainsi que le service de restauration scolaire. Les directives gouvernementales sont appliquées à la lettre même si parfois elles nous semblent contradictoires et surprenantes. Les médias nous annoncent une deuxième vague de propagation du virus, l'Etat demande à certaines professions de mettre en œuvre des règles très contraignantes, et, en même temps, les exigences à l'école se sont considérablement assouplies. Ainsi la distanciation physique peut être aménagée si les locaux ne permettent pas de la respecter, le brassage des groupes est toléré pendant les temps de récréation et de cantine... Quoiqu'il en soit, nous restons vigilants quant à l'évolution des directives préfectorales et aux signalements éventuels de cas de contamination à l'école afin de pouvoir prendre les décisions adaptées dans les plus brefs délais.

Lors de mes échanges réguliers avec les enseignants de l'école publique, les professeurs des écoles m'ont indiqué que de nombreux élèves rencontraient des difficultés d'attention et de concentration, ou des problèmes d'inhibition. Avec Madame Agnès PIERRE-DAVIGNON, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, nous nous sommes rapprochés de notre centre social, CAP Générations, pour tenter de trouver une réponse à cette situation. Il se trouve que CAP Générations conduit depuis plusieurs années un atelier de théâtre en collaboration avec la commune et l'école de Châtillon d'Azergues qui permet d'apporter une aide à la résolution de ces difficultés. Le conseil municipal a donc décidé, lors de sa séance du 12 octobre 2020, d'expérimenter ce projet. Ce sont ainsi huit enfants repérés par l'équipe enseignante, et avec l'accord des parents, qui vont participer à cet atelier. En fin d'année scolaire nous réaliserons une évaluation des apports de cette activité auprès des enfants, des enseignants, des parents et des intervenants, avant d'envisager une prolongation de l'expérimentation.

Comme annoncé dans mon précédent édito à propos du rond-point installé avenue du Stade, nous avons réalisé une réunion de chantier sur place avec l'entreprise en charge de ces travaux. Il s'avère que, pour que nous puissions concrétiser un rond-point efficace et sécuritaire, il serait nécessaire de déplacer le poteau qui supporte les réseaux secs du secteur et qui se trouve en plein milieu de la chaussée. Par conséquent, nous entamons une double démarche. Dans un premier temps, l'entreprise va dématérialiser le projet de rond-point afin de retrouver les axes de circulation habituels, et ensuite notre responsable des services techniques, Monsieur Richard BEGHIN, va contacter les opérateurs concernés pour envisager un déplacement de ce pylône. En fonction de leurs réponses, nous envisagerons une solution définitive.

Le 15 septembre, accompagné par Monsieur André DENOYELLE, premier adjoint, j'ai signé l'acte de vente de la maison « Perrier ». Prochainement, l'offre de vente des appartements va être publiée. Ces appartements sont particulièrement destinés à des personnes qui souhaitent résider à proximité du centre de Chessy sans avoir les contraintes liées à l'entretien d'un terrain. Si vous êtes intéressés, je vous encourage à vous manifester rapidement.

Malgré un printemps et un début d'été très secs, nos

Secrétariat de Mairie : Tél 04 78 43 92 03

Mail mairie : ag@chessy69.fr

Site Officiel Mairie : www.chessy69.fr

Bulletin municipal : chessy-infos@chessy69.fr

Fb <https://www.facebook.com/mairiechessy69/>

SOMMAIRE



LES AVIS MUNICIPaux - P.2

LES CONSEILS MUNICIPaux - P.2

L'ÉTAT CIVIL - P.6

viticulteurs ont réalisé des vendanges satisfaisantes, facilitées par un temps clément, et prometteuses d'un bon millésime ; même si la quantité n'est pas toujours au rendez-vous. A ce jour et au regard de la situation sanitaire actuelle, je ne pense pas que les manifestations conviviales de l'arrivée du Beaujolais nouveau pourront se dérouler sous le format habituel. J'espère que collectivement nous arriverons à trouver des organisations adaptées pour marquer ce moment important pour l'activité économique agricole locale et notre patrimoine. Mais, cela ne nous empêchera pas de découvrir et goûter modérément, en nous rendons dans les exploitations et caves, le Beaujolais Nouveau 2020.

Pour les mêmes raisons, nous avons décidé avec des représentants du comité d'Entraide, présidé par monsieur Yves MECHIN, d'annuler le repas traditionnel de fin d'années de nos anciens. C'est avec beaucoup de regrets et d'émotion que nous avons pris cette décision, mais il ne serait pas raisonnable, ni envisageable de réunir environ deux cent personnes dans la salle des fêtes. Le comité communal d'action social a donc décidé de participer financièrement à la distribution de bons d'achat à destination de nos habitants de plus de soixante-dix ans, à part égale avec le comité d'Entraide. Ces bons d'achat seront distribués par les membres du comité et pourront être utilisés dans les commerces de la commune de Chessy ; une bonne façon de soutenir notre commerce local.

Mardi 13 octobre, le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni après plusieurs mois d'interruption forcée. Nos jeunes élus étaient très contents de se retrouver et de relancer leurs travaux. Je leur souhaite une bonne continuation.

Je suis ravi de vous annoncer l'arrivée de Madame Audrey GUYOT, nouvelle secrétaire de Mairie, en remplacement de Monsieur POISAT démissionnaire. Madame GUYOT a pris ses fonctions le 1er octobre et démontre d'ores et déjà un vif intérêt et une réelle motivation pour sa nouvelle activité professionnelle.

Pour terminer, je déplore profondément l'annulation des nombreux événements festifs et conviviaux qui marquent la vie de notre village tout au long de l'année ; et espère que nous aurons le plus rapidement possible l'occasion de nous retrouver. Pour que cela soit possible, je vous encourage à être attentifs et à respecter les gestes barrières.

Depuis l'écriture de cet edito, nous sommes de nouveau assignés à résidence, couvre-feu à 21h et confinement pour une partie d'entre nous : ce bulletin sera, à nouveau, le reflet de cette vie d'aujourd'hui, pas d'animations et beaucoup de messages de précaution, nous en profitons aussi pour rappeler quelques procédures que vous retrouvez sur le site internet de la mairie.

Les agents et les élus de la mairie restent à votre disposition pour le bien vivre ensemble dans notre beau village.

Prenez soin de vous et des personnes fragiles et isolées autour de vous. Restez positifs !

Thierry Padilla
Maire

U R G E N C E S S A N T E

Médecins de garde

Appelez le **118 418**

Pharmacies de garde

Appelez le **3237**

Soins Médicaux

Numéro d'appel unique

04 78 47 97 88

joignable 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les décisions du CM n'ayant pas une valeur ajoutée au sens des administrés ne sont pas reprises dans la synthèse des CR. Les Comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux. Retrouvez l'intégralité des débats (PV) sur le site internet communal, rubrique "vie municipale".

<http://www.chessy69.fr/index.php/la-commune/telechargement/category/14-conseils-municipaux>

Conseil Municipal du 14 septembre 2020

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes n'est à nouveau utilisable par les associations et écoles pour réaliser des activités culturelles ou sportives. Les dirigeants des structures utilisatrices sont garants et responsables du respect des règles sanitaires en vigueur.

DÉSIGNATION DES MEMBRES NON ÉLUS DU CCAS

Le conseil du 7 juillet a fixé et élu 5 membres élus du CCAS. 5 membres non élus doivent être nommés par M. le Maire : Marie-Paule Béreard, Georges Bernasson, Agnès Gromadzinski, Yves Méchin, Marie-Noëlle Hémon. La durée du mandat des membres nommés est la même que celle des membres du conseil, leur mandat est renouvelable. Le CA du CCAS se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président, soit à son initiative, soit à la demande de la majorité de ses membres.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. le Maire rappelle que la communauté de Commune est organisée en 6 pôles de compétences animés chacun par un vice-président entouré d'autres vice-présidents. Chaque pôle a défini des commissions par thème, il convient aux élus de s'inscrire dans chaque commission, liste des commissions dans lesquelles des élus Cassisiens sont inscrits :

Pôle Administration et Coopération Territoriale
Commission Coopération Territoriale : Cyrille Houtin

Pôle Activité et Mobilité
Commission Transport - Mobilité - Modes Doux : Gaëlle Léglise
Commission Emploi - Formation - Apprentissage : Luc Pierron

Pôle Environnement et Habitat
Commission Agriculture et Espaces Naturels - Corridors Écologiques : Luc Pierron
Commission Collecte et Traitement des Déchets - RSO - CTE : Diane Billard
Commission PCAET : Gaëlle Léglise

Pôle Infrastructures du Territoire
Commission Voirie : Luc Pierron - Thierry Padilla
Commission Entretien Bâtiments : Thierry Padilla

Commission Bâtiments Neufs : Eddy Amoroso - Thierry Padilla
Commission GEMAPI - Rivières : Pierre Rudolf - Thierry Padilla

Pôle Jeunesse et Services

Commission Petite enfance, Parentalité : Agnès Pierre-Davignon
Commission Jeunesse - ALSH : Diane Billard
Commission Affaires sociales : Cyrille Houtin

Pôle Rayonnement du Territoire

Commission Tourisme et Vie Associative - Géoparc : Gaëlle Léglise

DÉSIGNATION D'UN COORDONATEUR DU RECENSEMENT RÉALISÉ EN 2021 ET ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ RÉGLEMENTAIRE

Monsieur Bernard Entzman est désigné coordinateur du recensement.

Voté à l'unanimité

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU AU CNAS (CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Madame Aurélie Lacombe est désignée déléguée au CNAS.

Voté à l'unanimité

SUPPRESSION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Voté à l'unanimité

CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Voté à l'unanimité

AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LES ACTES DE VENTES ET D'ACHATS DE BIEN IMMOBILIERS

Voté à l'unanimité

ANNULATION DE FACTURES D'EAU DUES PAR M. GUY GIRAUD, M. MARC GAUTHIER

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Attribution d'une subvention de 2000€ à l'école de musique, de 600€ au club de l'amitié

Voté à l'unanimité

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Création d'un poste agent technique polyvalent, un poste à temps non complet de 28h/semaine, soit 21h95 annualisées, poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Voté à l'unanimité

Conseil Municipal du 12 octobre 2020

VENTE DE LA MAISON « PERRIER »

Le mardi 15 septembre 2020, nous avons signé l'acte de vente de la maison « Perrier » pour un montant de 300 000 euros. L'acquéreur doit maintenant déposer son permis de construire, dont l'avant-projet nous a été présenté afin que nous soyons certains que la construction envisagée respecte l'OAP et la volonté de la commune. Monsieur André DENOYELLE était également présent à ce rendez-vous.

ROND-POINT AVENUE DU STADE

Suite à un travail collaboratif conduit avec les représentants des parents de l'école publique, il avait été décidé d'essayer de mettre en place un rond-point, avenue du Stade, pour permettre aux parents de déposer leurs enfants sans forcément pénétrer sur les parkings. A l'usage, ce rond-point est difficile à utiliser lorsque l'on arrive de la colline sud de la commune, comme nous l'ont signalé de nombreux cassisiens. Par conséquent, et après une réunion sur place avec notre prestataire, il apparaît difficile de matérialiser un rond-point adapté sans modifier l'emplacement actuel du pylône des réseaux secs. Nous avons donc pris deux décisions, d'une part supprimer la matérialisation temporaire du rond-point, et d'autre part de contacter les opérateurs concernés par les réseaux secs présents sur le pylône pour envisager un déplacement de ce dernier. Monsieur Richard BEGHIN, responsable des services techniques, est en charge de ce dossier.

INSTALLATION DE MADAME AUDREY GUYOT

Madame Audrey GUYOT a pris les fonctions de secrétaire de Mairie depuis le jeudi 1er octobre en remplacement de Monsieur POISAT.

PROJET CAP GÉNÉRATIONS RELATIF À LA PARENTALITÉ

Lors de nos échanges réguliers, les enseignants, ainsi que madame Agnès PIERRE DAVIGNON, ont alerté à propos du nombre croissant d'enfants

rencontrant des difficultés d'attention, de concentration ou des problèmes d'inhibition qui nuisent à leur scolarité. L'équipe éducative et de direction de notre centre social nous a présenté l'activité mise en oeuvre depuis de nombreuses années à Châtillon pour aider ces enfants à surmonter leurs difficultés. Cette activité est en fait un atelier théâtre qui permet aux enfants de pouvoir s'exprimer dans un autre domaine sans pression de résultats et sans aucun jugement adulte.

L'expérimentation conduite à Châtillon a démontré son efficacité. C'est pourquoi, j'ai choisi de tenter cette expérience à Chessy. Cela concernera huit enfants, repérés par l'équipe enseignante, qui participeront à cet atelier tous les mardis de 16h30 à 18h30 durant la période scolaire. CAP a demandé une subvention au conseil départemental, mais elle a été refusée. Ce projet coûtera donc 2000€ à la commune pour l'année scolaire 2020-2021, il est à noter que les familles participent aussi financièrement. Au mois de juin 2021, nous procéderons à une évaluation en direction des enfants, des parents, des enseignants pour mesurer le bien fondé de cette activité. Les résultats de cette évaluation nous permettront de décider des suites à donner pour l'année prochaine.

DRIT D'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'URBANISME À L'INTERCOMMUNALITÉ

La loi ALUR du 27 mars 2014 a transféré la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1er janvier qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. C'est-à-dire qu'au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes est compétente en matière de PLU qui devient Programme Local d'Urbanisme Intercommunal. Toutefois, l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de compétence. Cette opposition pour être retenue doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal décide s'opposer au transfert de compétence PLU en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Voté à l'unanimité

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES

Afin de réduire les risques financiers liés à des absences longues ou répétées, le conseil municipal décide des taux des prestations négociés pour la commune de Chessy par lecdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe :

- D'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune de Chessy contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL et d'adopter un taux de cotisation de 5.78%.

- D'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune de Chessy contre les risques financiers des agents affiliés au régime

IRCANTEC et d'adopter un taux de cotisation de 1.10%.

- De fixer les assiettes de cotisation au traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.
- D'approuver le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante annexée.

Les taux de cotisation sont les suivants :

- Gestion agents CNRACL : 0.30 %
- Gestion agents IRCANTEC : 0.20 %
- D'inscrire les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES GRADES DE RÉDACTEUR, RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE, RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 14 septembre 2020 portant création du grade de rédacteur pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie. La personne a été recrutée à dater du 1er octobre 2020. Il est nécessaire de fixer le régime indemnitaire lié à son grade :

- Indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), un coefficient de 1 au montant fixé par arrêté du 24 décembre 2012
 - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), un coefficient de 1,5 conformément au montant fixé par arrêté du 12 mai 2014
- Les sommes seront prélevées chaque mois sur le budget de la commune à l'article 6411.

Voté à l'unanimité

ACHAT DE TERRAINS VENDUS PAR LE BUREAU DE RECHERCHE ET DE GÉOLOGIE MINIÈRES (BRGM)

Suite à l'abandon de l'exploitation de la mine, le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) a procédé à la vente de nombreux terrains dont ils étaient propriétaires, à l'exception des sites sensibles et des terrains utilisés pour la dépollution de la zone et au traitement des eaux de ruissellement. La plupart des terrains ont été acquis par des exploitants agricoles locaux ou restitués à leurs anciens propriétaires. Il reste cependant quelques terrains à acquérir dont les parcelles AK19, AK20, AK23, AA160, AA249, AA234, AI147, AI4, AI5, AM4, AM5, AM6, AM18 pour une surface totale de 40,485 mètres carrés. Les terrains se situent sur deux secteurs, le long de l'Azergues au bout de la rue des Saillants et sur l'ancien site minier (partie boisée). Le BRGM a été contacté par une société privée qui souhaite acquérir une partie de ces parcelles, dont celles qui sont situées sur l'ancien site minier. Considérant que ces terrains font partie de notre patrimoine, la commune souhaite s'en porter acquéreur. Après discussion, le BRGM a proposé l'ensemble des parcelles pour la somme de 15.256,92€ Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la proposition du BRGM et d'acquérir les parcelles pour un montant de 15.256,92€ ; de l'autoriser à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître Fabien GROLLEMUND notaire à Val d'Oingt (Rhône), aux frais de l'acquéreur ; et d'inscrire les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

Voté à l'unanimité

LES AVIS DE MAIRIE

QUELQUES RAPPELS

RAMASSAGE DES POUBELLES :

- Ordures ménagères (poubelles grises) : tous les mercredis matin
- Emballages légers (poubelles jaunes) les mardis matin des semaines impaires

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Une fois par mois, devant chez vous : contactez la mairie.

DÉCHETTERIES

Rappel du règlement des déchetteries (sur le site internet de la mairie)

Article 1 : Cartes de déchetterie

La carte d'accès aux déchetteries délivrée par la Communauté de Communes est OBLIGATOIRE pour pouvoir bénéficier des installations mises à disposition des administrés. Sans carte valable, l'administré se verra refuser l'accès au site. **La première carte sera délivrée gratuitement, le renouvellement sera facturé 20 €.**

Article 2 : Conditions d'accès aux déchetteries

L'accès aux déchetteries de Anse, Chazay d'Azergues, Theizé et Saint Laurent d'Oingt est réservé aux personnes physiques ou morales résidant sur les territoires des 34 communes de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. L'accès des particuliers ou professionnels se fait dans les conditions suivantes :

- o Véhicules légers (VL) (classe 1 des autoroutes) + remorque jusqu'à 500 Kg : gratuit
- o Véhicules équipés de sièges arrière : considérés comme des véhicules particuliers : accès gratuit
- o Véhicules utilitaires de hauteur < 2 mètres : gratuit
- o Véhicules utilitaires ≥ à 2 mètres et remorques de plus de 500 kg : 50 €
- o Véhicules utilitaires vides + remorque ≥ 500 Kg : 50 €
- o Remorques artisanales : sans plaque : appréciation des gardiens
- o Remorques auto-freinées : 50 €

Article 3 : Les catégories de déchets

A/ Déchets acceptés

- o La ferraille Les pneus (sans jantes) : 4 par an
- o Le carton : sans polystyrène et déplié. Le textile
- o Les gravats (ardoises, pierres, faïence, béton...)
- o Les peintures, solvants, aérosols Les végétaux Le bois (palette, contre-plaque,...)
- o Les batteries / Les piles boutons, piles bâtons / DEEE Les néons et les lampes
- o Les huiles de vidange Les huiles végétales
- o Les déchets encombrants (meubles, canapés...) et divers non recyclables (plâtre, plastiques...)

B/ Les déchets interdits

Des filières d'élimination spécifiques existent pour

ces déchets. Les ordures ménagères, les déchets industriels, les déchets des activités de soins, les déchets putrescibles (cadavres d'animaux, résidus de nourriture), les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes ou l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, rayonnant ou de leur caractère explosif (fibrociment, amiante, extincteurs, armes, bouteilles de gaz ...)

Article 4 : Horaires d'ouverture (modifiables) En annexe

Article 5 : Comportement des usagers / Consignes de sécurité

L'accès aux déchetteries entraîne l'acceptation et le respect des consignes données par les gardiens.

Article 6 : Centre de stockage des Déchets Inertes – Theizé

Les différentes déchetteries :

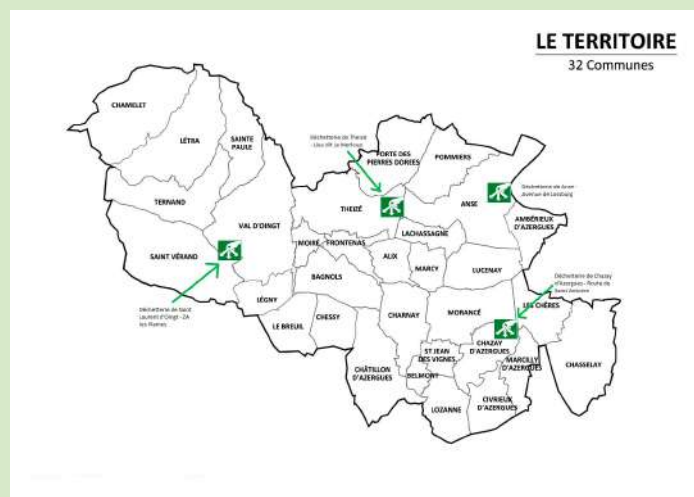
Ouvertes 6 jours sur 7, les déchetteries reçoivent les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

Déchetterie d'Anse : Avenue de Lossburg - tél: 06 76 99 33 92

Déchetterie de Chazay: Route de Saint Antoine - tél: 06 37 04 29 18

Déchetterie de Theizé: Lieu-Dit Le Merloup - tél: 04 74 71 67 65

Déchetterie de Saint Laurent d'Oingt : ZA Les Plaines - tél: 04 74 71 13 02



RETRAIT DES GONFLEMENTS D'ARGILE

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »). Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

Si vous êtes concernés par des dégâts liés à ces retraits-gonflement d'argiles, veuillez le signaler en mairie afin qu'elle puisse recenser tous les dégâts et qu'au moment opportun elle puisse faire un dossier pour une reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES
DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes
et département du Rhône

Comment payer ma taxe d'habitation et ma contribution à l'audiovisuel public 2020 ?

À partir de 2020, 80 % des contribuables sont totalement exonérés de taxe d'habitation sur leur résidence principale : si vous en faites partie, votre avis comportera uniquement le montant de la contribution à l'audiovisuel public, ou bien un montant nul si vous n'êtes pas redevable de cette dernière. Au niveau national, cela représente environ 22,4 millions d'avis pour un gain moyen de près de 600 €.

Votre avis de taxe d'habitation, incluant la contribution à l'audiovisuel public, est disponible en ligne, dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr depuis le 05/10 si vous n'êtes pas mensualisé ou à compter du 19/10 si vous êtes mensualisé.

Si vous avez eu un remboursement sur votre compte bancaire et que vous êtes mensualisé pour le paiement de votre taxe d'habitation, cette somme correspond à la différence entre l'impôt dû et vos mensualités versées. 6,8 millions de remboursements sont effectués par virement les 6 et 7 octobre pour un montant total de 1,5 milliard € au niveau national.

Si vous êtes redevable d'une taxe d'habitation et/ou de la contribution à l'audiovisuel public et que vous n'êtes pas mensualisé, la date limite de paiement est fixée au 16 novembre.

Si vous avez un montant à payer, vous pouvez :

- Le payer en ligne sur impots.gouv.fr. Vous bénéficiez alors d'un délai supplémentaire pour payer, jusqu'au 21 novembre minuit. Le prélèvement interviendra sur votre compte bancaire à partir du 26 novembre. **Bon à savoir :** à la fin de votre démarche, vous pourrez simplifier le paiement de votre taxe d'habitation-contribution à l'audiovisuel public à compter de 2021 en adhérant au prélèvement à l'échéance.
- Le payer par smartphone ou tablette sur l'application mobile « Impots.gouv ». Pour cela, il vous suffit de flasher le code situé en bas à gauche de la première page de votre avis et de valider votre paiement. Vous bénéficiez des mêmes avantages que pour le paiement en ligne (délai supplémentaire).
- Le payer par prélèvement à l'échéance. Pour adhérer à ce mode de paiement, rendez-vous d'ici le 31 octobre sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier ou auprès de votre centre des finances publiques, en vous munissant de votre avis et de vos coordonnées bancaires. Votre impôt sera prélevé automatiquement le 26 novembre et votre contrat sera reconduit d'année en année sans démarche particulière de votre part. Ainsi, le paiement de vos taxes d'habitation deviendra automatique.

Si le montant que vous devez payer est inférieur ou égal à 300 €, vous pouvez également utiliser les moyens de paiement suivants : TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé par la Direction générale des finances publiques.

Pour toute question, l'administration fiscale reste à votre disposition par téléphone au 0 809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ou par messagerie sécurisée (accessible sur votre espace particulier).

Communication DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes :
Sarah VIGNEAU 04.72.40.87.93 - Richard AGUT 04.72.40.43.62
Mel : drfip69.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

Mesures de restriction à respecter dans le Rhône
Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

Mesures d'interdiction des usages

- INTERDICTION** des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (travail pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)
- INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés sauf jardins potagers et autres exceptions autorisées de 20h à 9h (4 jours/semaine)
- INTERDICTION** d'arroser les espaces sportifs de toute nature sauf exceptions et les registres de prélèvements doivent être remplis
- INTERDICTION** de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions. Interdiction de vidange dans les cours d'eau
- INTERDICTION** de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle
- INTERDICTION** d'arroser les façades sauf en cas de ravalement
- INTERDICTION** de laver les voitures ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses à eau automatisées
- INTERDICTION** des prélèvements d'eau pour les ouvrages de génierie sur eau de nappe ne rejetant pas l'eau dans la nappe
- INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez **ENCORE** ils travaillent **DÉJÀ...**

Simulez une PRÉSENCE !
Allumez une LUMIÈRE
AVEC MINUTERIE !

REFLEXE 17

Permis de conduire financé pour les 18 ans

Cette aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans au moment du dépôt de la demande, qui résident en Auvergne-Rhône-Alpes. La demande devra être déposée avant le 19ème anniversaire du jeune. Pour les jeunes ayant atteint 19 ans entre 8 juillet et le 31 décembre 2020, ils peuvent déposer une demande jusqu'au 31 décembre 2020. Vous devez fournir 4 justificatifs : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une facture certifiant l'inscription dans une auto-école située en région et un relevé d'identité bancaire.

Pour plus d'information veuillez cliquer sur ce lien - <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aide/385/289-financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-orientation-formation.htm>

Une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli : - des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs ; - la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalé ou d'un piège positif ; - la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs de particuliers est supérieure à 500 m.

lorsqu'il est porteur de ces virus.

PRÉVENTION

MOUSTIQUE TIGRE LUTTONS CONTRE SON INSTALLATION !

À domicile, limiter ses lieux de ponte et de repos :

- couvrir l'eau, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau
- entretenir le jardin pour réduire les sources d'humidité
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...)
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé

ars

Chessy est désormais considérée comme colonisée. En effet, les prospections entomologiques menées par l'EIRAD suite à un signalement ont permis de mettre en évidence la présence du moustique tigre au niveau de 4 sites différents, dont 2 sont situés à plus de 150 mètres du signalement positif (carte ci-dessous).



PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

VOUS PENSEZ AVOIR VOUS PROTEGEZ BIEN ?
RÉVÉLEZ SA PRÉSENCE QU'IL SOIT DÉJÀ EN VUE !

Des gestes simples

Partout, supprimez les collections d'eaux

- Analyses gratuites, pièges à sable, réseaux techniques, bornes de chantiers, bacs à eau claire, creux d'arbres
- Cartographiez et traitez (anti-larvicide) lors de leur mise en eau
- Climatiseurs
- Inclinez à une pratique modifiée (pas d'eau dans les vases, à la place : sable humide)
- Jardinières
- Raisonnez leur arrosage. Terrain humide, jamais d'eau stagnante
- Soucoupes sous les pots de fleurs, vases
- Videz-les au moins une fois par semaine ou remplissez de sable qui, mouillé, permet à la plante d'y passer son eau
- Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées
- Courez les débris et nettoyez-les très régulièrement
- Réservoirs d'eau (bâtons, bacs pour arrosage)
- Coupez-les de toutes les moustiquères ou autres objets
- Stérilisez les objets susceptibles de conserver l'eau
- Videz-les puis retournez-les ou retournez-les

Contact : 04 72 40 43 62
ars@ars.rhone-alpes.gouv.fr

Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS 9336
69618 Lyon Cedex 03
04 72 34 24 00
www.ars.rhone-alpes.gouv.fr

Estimate interdépartementaire Rhône-Alpes pour la détermination (EID)
31 Chemin des Petits de la To
73120 Chantonnex
04 79 54 21 50
www.eid-rhonealpes.com

ars

ASSOCIATIONS

Associations, commerçants, artisans, entreprises, cet espace vous est dédié.

Nous sommes heureux de retrouver nos associations cassisiennes, n'oubliez pas : pour le prochain bulletin de début janvier, transmettez vos articles avant le 15 décembre à chessy-infos@chessy69.fr

Certains articles ont été écrits AVANT le confinement annoncé le 29/10/2020 au soir et leur actualité peut être décalée, vous pouvez contacter directement l'auteur de l'article.

Ecole Publique



Cette année particulière, marquée par un protocole sanitaire compliqué, n'a pas réduit notre enthousiasme pour nous engager dans des projets réjouissants.

Afin de sensibiliser les élèves au tri sélectif et au recyclage des déchets, les classes de la GS jusqu'au CM2 vont concevoir un épouvantail « grandeur nature ». Avec l'aide précieuse de Sylvie Maquin, fondatrice de l'association « la Refaiserie », chaque classe créera sa propre structure. Nous utiliserons des vieux bidons, des bouteilles en plastique, du tissu, des canettes et bien d'autres matériaux pour fabriquer un épouvantail personnalisé et choisi par les enfants en fonction du thème abordé en classe. Ces épouvantails seront exposés dans la cour de récréation pour le plaisir des yeux de chacun.



Cette année, notre projet musique s'intitule « Musiques et Cinéma ». Avec l'aide de notre intervenant, Sylvain Daucourt, les élèves découvrent l'importance de la musique mais aussi des bruitages dans un film. Les enfants seront amenés à créer des sons en fonction des images, des émotions à faire passer et des genres cinématographiques. Ils découvriront les intentions des metteurs en scène et différents styles musicaux. Un projet culturel passionnant ! A bientôt pour la suite de nos aventures !



Sou des Ecoles

Le sou des écoles a élu dernièrement son nouveau bureau.

Toute l'équipe est ravie de pouvoir concrétiser les projets pédagogiques de vos enfants.

Malgré cet affreux virus, nous continuerons à organiser un maximum d'événements tant que cela restera possible, tout en respectant les règles sanitaires.

Nous avons prévu au programme, les ventes de pizzas, de sapins de Noël, l'objet personnalisé avec les dessins de nos enfants et bien d'autres encore.

Les maîtresses ont déjà plusieurs idées de projets pour faire découvrir le monde à nos enfants

Ce n'est pas simple, mais essayons d'oublier ce « coronaminus » comme les enfants aiment l'appeler !!!

Nous le vaincrons ensemble et grâce à la force de nos enfants, à leur joie de vivre !

Cette année encore le sou des écoles sera là pour leur faire oublier cette période compliquée

A nous de leur montrer que la vie doit continuer le plus "normalement" possible !

L'équipe du sou des écoles de Chessy Les Mines

Ecole Saint Joseph



ENFIN LA RENTREE !

C'est avec joie et bonne humeur que les 100 élèves de Saint Joseph ont repris le chemin de l'école avec des conditions d'accueil assouplies. Pour les plus grands, ils reprennent leurs habitudes laissées en fin d'année à l'école, pour les nouveaux, leurs premiers jours sont synonymes de grandes découvertes. Ils sont tous heureux d'enfin se retrouver !

EN AVANT LA MUSIQUE !

Cette année, il est plus que jamais nécessaire de se projeter. L'équipe enseignante a souhaité travailler autour du thème de la musique. En plus de notre intervenante, Lydie Burtoyan, une fois par semaine, les élèves découvriront les différents instruments, mais aussi la musique sur les continents et celle au fil du temps. Un joli programme pour l'année scolaire à venir !

CLASSE DECOUVERTE

Cette année, comme tous les deux ans, les enfants de la grande section au CM2 partiront, sous réserve du contexte sanitaire, en classe découverte musicale dans la Drôme provençale. Le programme sera dévoilé plus tard dans l'année, mais il faut d'ores et déjà commencer à se projeter.



Médiathèque intercommunale Châtillon Chessy

Les animations à la médiathèque reprennent ! Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, évidemment. Les jauges étant limitées, nous vous conseillons de réserver assez tôt.

La médiathèque vous invite à une projection cinéma dans le cadre du Mois du film documentaire :

« Les Nouveaux habitants », réalisé par Victorien Tardif et Emmanuel Chevilliat.
Rendez-vous vendredi 13 novembre à 20h30 à l'Esplanade pour cette projection gratuite suivie d'une table ronde sur l'accueil des migrants, en présence des réalisateurs, d'Oumar Diao, juriste à la CIMADE, et de Bernard Chaverot, ancien maire de Montrottier. Réservation obligatoire auprès des bibliothécaires.

Mercredi 18 novembre, c'est le retour de l'Heure des enfants, avec une séance d'histoires à 10h00 pour les 4-7 ans, et une séance à 14h pour les 8 ans et plus. Gratuit sur réservation.

En décembre, venez fêter Noël avec Cap Générations et la médiathèque. Réservez vos places auprès de Cap pour venir en famille mercredi 9 décembre après-midi écouter les histoires de la Compagnie Le Kaméléon et fabriquer une surprise pour Noël !

Et bien sûr, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les bibliothécaires vous accueillent toujours pour vos choix de livres, CD, DVD et artothèque, aux horaires habituels, le port du masque et la désinfection des mains étant de rigueur comme partout.

A très bientôt !

Mardi et jeudi de 16h à 18h30
Mercredi 9h30-12h30 15h30-18h30
Samedi 9h30-12h30

Place de la Poste - 69380 Châtillon d'Azergues - 04 78 43 91 61
mediatheque@chatillondazergues.fr - <http://mediatheque.chatillondazergues.fr>
<http://facebook.com/mediathequechatillonchessy>



LES NOUVEAUX HABITANTS

un film de EMMANUEL CHEVILLIAT & VICTORIEN TARDIF

PRODUCTEURS DOMITILLE FROCH MORGUE SAMUEL BALKAS



L a Classe en 4 tombe les masques

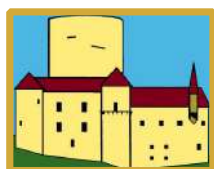
et vous présente en image son nouveau bureau.

Nous restons actifs et espérons vous proposer des activités festives et culturelles dans le prochains mois, en vue de préparer notre décade. Nouveaux conscrits arrivant à Chessy, vous êtes les bienvenus, n'hésitez pas à nous rejoindre, 2024 approche !

Pour nous contacter : classe4chessy@gmail.com

Stéphanie Haberer 07 80 04 95 89 (Secrétaire)

Corinne Trébaux 06 32 57 69 69 (Présidente)



Comité d'Entraide

Après concertation avec notre maire, Thierry Padilla, et compte tenu du contexte sanitaire extrêmement compliqué autour de la pandémie, nous avons décidé d'annuler cette année le banquet de fin d'année organisé en l'honneur de nos Aînés.

Suite à cette décision nous avons décidé de mener, conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS –, une opération commune consistant à distribuer des « bons d'achat » aux septuagénaires de notre village. Ces « bons d'achat » d'une valeur de 30 €/personne seront financés à parts égales entre le CCAS et le Comité d'Entraide et devront être dépensés uniquement chez les commerçants du village.

Le Comité d'Entraide pilotera cette opération et la distribution sera effectuée le week-end des 12 et 13 décembre prochain.

Afin de n'oublier personne nous demandons à toutes celles et tous ceux qui ont 70 ans (en 2020) et plus et qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales de se faire connaître soit auprès de la mairie soit auprès du secrétariat du Comité :

Patricia Martin : 09 53 14 06 59 - Geneviève Lafarge : 04 78 43 97 37

Giloue Portalès : 04 78 64 60 29 - Geneviève Van Hemens : 04 72 54 20 54



L'association La Refaiserie a pour objectif de soutenir les créateurs locaux. Nous mettons à disposition un espace d'expo-vente, un atelier pour proposer des stages, des ateliers réguliers, des expositions.

En août notre marché d'été a été un franc succès plus de 700 personnes, le beau temps, une belle ambiance. Nous ne regrettons pas d'avoir insisté auprès des autorités pour que ce marché de créateurs se fasse. Nous

avons tout mis en œuvre pour protéger visiteurs, exposants et bénévoles.

Notre boutique d'expo vente permet aux créateurs d'exposer car ils n'ont plus ou pratiquement plus de lieu de vente, les marchés s'annulant un peu partout ;

La Refaiserie organise un marché de Noël le samedi 5 et dimanche 6 décembre, en extérieur sur le parking de l'usine. Une vingtaine de créateurs vous proposeront des idées cadeaux originales, fait mains, uniques. Le marché sera ouvert :

Samedi 5 décembre de 14h/20h - Dimanche 6 décembre de 10h/17h

La boutique sera quant à elle ouverte non-stop de 10h/18h sur ces deux jours

Pour les retardataires la boutique sera ouverte non-stop de 10h/18h les lundi 21/12, mardi 22/12, mercredi 23/12 et jeudi 24 jusqu'à 16h.

Vous pourrez découvrir notre programme de stage du trimestre, comme vous pourrez le constater la Refaiserie propose un large choix d'activités pour petits et grands.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à venir nous rencontrer au 88 route de Lentilly à Chessy ou 06.51.34.66.38 ou sur notre page Facebook.

N'oubliez pas que nous proposons des Art'niversaire pour les enfants, chaque enfant créer et repart avec sa création.

L'équipe de la Refaiserie



Cap Générations

Suite aux annonces préfectorales, les salles municipales sont fermées dans le département et certaines de nos activités sont à l'arrêt : CAP sur la forme - l'Art Floral - les ateliers "équilibre" à Theizé et "mémoires" au Val d'Oingt.

Concernant les activités qui ont lieu à CAP Générations et qui s'adressent à des personnes majeures, nous devons les limiter à 6 personnes ; les activités en direction des mineurs peuvent être maintenues. Mais la situation sanitaire évolue très vite et le président de la république doit s'exprimer cette fin de semaine ; par précaution, nous préférons suspendre toutes les activités ayant lieu dans nos locaux la semaine du 2 au 6 novembre.

Selon les nouvelles annonces gouvernementales, nous reviendrons vers vous pour voir dans quelle mesure les activités peuvent continuer ou si elles doivent de nouveau s'arrêter pour quelques semaines.

En attendant, prenez soin de vous.

Centre social et culturel CAP Générations - Place de la poste – 69380 Châtillon d'Azergues

Accueil du public : du lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/17h

Tél : 04 72 54 48 76 - Email : cap.generations@numericable.com - www.capgenerations.org

O Lusitano

La bonne alchimie entre une mère et son fils

Le célèbre Bar Tabac de Chessy-Les-Mines a été repris en décembre dernier par Lourdes Costa et son fils, Alexis Costa. Ensemble, ils avaient comme objectif de se diversifier et de créer un endroit chaleureux qui appelle à la convivialité.

Un pari réussi car en moins d'un an, les nouveaux propriétaires ont entièrement rénové le bar tabac (nouvelles couleurs, nouveau nom, nouveaux clients), désormais renommé O Lusitano.



Depuis plusieurs mois, ils vous proposent une cuisine traditionnelle ainsi que de nombreuses spécialités portugaises. Ayant une capacité d'accueil de 24 personnes en salle, ils vous accueilleront tous les midis de la semaine ainsi que les vendredis et samedis soirs, jours où vous pourrez déguster divers tapas !

Pour profiter du soleil avec le retour des beaux jours, vous pouvez venir vous installer sur leur nouvelle terrasse tout autant chaleureuse et accueillante pour manger ou simplement boire un verre.

Lourdes & Alexis Costa

L'heureuse propriétaire Lourdes Costa, ancienne gérante pendant 9 ans d'une épicerie basé à Charnay, et véritable cassissienne depuis plus de 50 ans s'est donné le défi de nous refaire vivre le village.

Avec des relations humaines de qualité, l'habilité à aller vers les autres, à nouer des relations positives, à se faire apprécier au sein de sa clientèle, celle-ci s'est imposé comme une véritable doyenne.

De part la relation humaine apprécié par ses convives, Alexis et Lourdes ont su régaler notre palais à travers leurs divers plats regorgeants de saveurs. Avec toute cette inspiration, Alexis jeune de 21 ans, à découvert le monde de la restauration lors de son entrée en BAC professionnel CSR au lycée Jehanne de France.

C'est par le biais de ses nombreux stages, tous aussi enrichissants les uns que les autres qu'il a su apprendre et grandir dans les métiers du commerce et de la restauration.

C'est grâce à son ambition et sa persévérance qu'Alexis a pu réaliser son objectif : avoir sa propre affaire. C'est donc dans un cadre paisible et une ambiance familial que le O Lusitano vous accueille du mardi au jeudi de 6h30 à 23h00 et le week-end de 7h30 à 01h00 (sauf restrictions Covid).

Et pour répondre à toutes vos attentes, le bar-restaurant vous propose également une vente à emporter.

Notre village soutien cette cause !

Chaque année en octobre, la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association Ruban Rose propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.



ETAT CIVIL

Mariages

Dounia ISSAA et Jérôme MOIROUX
mariés le 4 septembre 2020

Emilie WOLNIEWICZ et Jean-Gérard MARDIROSSIAN
mariés le 5 septembre 2020

Clarisse MAZILLE et Nicolas DUMAS
mariés le 5 septembre 2020

Charlotte MARTIN et Antoine PICARD
mariés le 26 septembre 2020

Naissances

Cassien ELEFTERAKIS
né le 13 septembre 2020

Eloan LAFAURIE
né le 2 septembre 2020

Albane MURÉ
née le 23 septembre 2020

Amaia HERRERO
née le 08 octobre 2020

Décès

Simone ATTANÉ
décédée le 3 octobre 2020